

## Les MACHART

---

En continuant les recherches sur les lettres de rémission de l'Audomarois conservées aux Archives Départementales du Nord (série B), j'en ai trouvé trois relatives à une rixe entre jeunes gens à Ecques, près de la place de Coubronne, en 1619, dans laquelle deux frères MACHART ont reçu des coups mortels, et une quatrième relative à l'homicide perpétré à Cohem, en 1616, lors de la ducasse, par François MACHART.

Comme dans mon ascendance j'ai quelques MACHART, j'ai regardé s'il y avait des liens de parenté entre les MACHART cités dans les lettres et mes ancêtres.

Les deux MACHART tués à Ecques, Louis et Bauduin, étaient deux frères demeurant à Quiestède. Dans l'une des trois lettres, il est rapporté que l'un d'entre eux a crié vers l'un des protagonistes, Jean ROZE, fils de Jacques, du village de Wardrecques : '*Cousin tu m'as tué*'. Cet élément m'a permis d'établir le lien avec ma généalogie. Jacques ROZE était, en effet, marié à Hélène MACHART. Er, dans les actes du Gros de Notaires de St-Omer que j'avais vus à la Bibliothèque de St-Omer, il y avait une reconnaissance en date du 14/10/1600 (référence1600-65) :

*Comparurent en leurs personnes Marcq LE LEU, laboureur, Herrye MACHART, sa femme, Franchoise MACHART, veuve de Guillaume LAY, Jacques MACHART, brasseur, et Anne GHERBOIDT, sa femme, demeurant à Racquinghem, Jacques ROSE, aussi laboureur, et Péronne MACHART, sa femme, demeurant à Campagne-lès-Arques, Anthoine HEREN, bourgeois de la ville de St-Omer, y demeurant, et Jenne MACHART, sa femme, Jehan MARCAN, aussi laboureur, demeurant à Oexelaire, Jehan FOLQUE, demeurant à Bavincove et Jehan MULART, laboureur, demeurant à Zutpeene, pays de Flandres, et reconnurent les dites femmes dûment autorisées de leurs maris et sans contrainte, comme les dits Jacques et Franchoise étaient, par sentence du bailli de ceste ville en date du 20<sup>ème</sup> de juin dernier, condamnés à fournir et bailler ... par hypothèque au contentement de Damoiselle Isabeau de ZURLAYS, veuve de Sire Denis CARRE, en son vivant échevin de cette ville, au profit de laquelle la dite sentence avait été donnée, et à faute de ce ... étaient condamnés en la somme de 420 florins pour les principaux deniers de 30 florins de rente qui lui sont dû annuellement au 8<sup>ème</sup> jour d'août comme héritiers de feu Philippe MACHART et les autres comme héritiers de feu Pierre MULART selon que plus long est tenu par les lettres de création de la dite rente, faites et passées par devant notaires royaux en date du 8 août 1573, (...)*

Louis et Bauduin, neveux d'Hélène MACHART, devaient donc être fils de Jacques, brasseur, lui-même fils de Philippe. C'étaient aussi les neveux de Françoise MACHART, veuve de Guillaume LAY, qui figure dans ma généalogie.

Quant à François MACHART, il est indiqué dans la lettre de rémission : '*fils de feu Michiel, à son trépas manouvrier, demeurant au village de Roquetoire (...) serviteur domestique de Jean LE ROY, bailli dudit Roquetoire*'. Je n'ai pas trouvé d'élément permettant d'établir la filiation. Dans un acte, il est mentionné un Michel MACHART (rente 1632-425) :

*Comparurent personnellement Damoiselle Anthoinette VIDELAINE, veuve de Pierre MACHART, demeurant à Rincq, Me Pierre MACHART, licencié es droit, avocat au Conseil d'Artois, demeurant en cette ville, Jan et Michel MACHART, laboureurs demeurant audit Rincq, la mère religieuse du Couvent de Ste Catherine de Sion, dit des Pénitentes tertiaires de l'ordre de St-François en cette ville / pour la dot de sœur Gertrude ... ci-devant Marie MACHART, leur sœur / 100 florins de rente*

Mais, l'acte est en date du 16/08/1632, et le père de François était décédé avant 1616. Un acte, relevé par Yves LEMAIRE, cite un François MACHART

*Vente du 12/6/1648 (n° 166): Jenne MACHART vve de Jan CRECLIN, de Rincq ; à Franchois MACHART ; la portion, scitué à Rocquestoir, à elle succédé par feu Jean MACHART.*

Ce Franchois ne figure pas dans les relevés des BMS de Roquetoire. Rattacher Michel et son fils à l'une des 6 branches MACHART apparaissant sur mon arbre n'est pas évident, étant donné le nombre de MACHART figurant sur les registres des centièmes de 1569 qui n'ont pas disparu comme ceux de Roquetoire, Aire ou Rincq.

Nota. L'écriture de cet article m'a amené à consulter Geneanet ; Et, j'ai retrouvé sur certains sites des extraits de mes travaux plus ou moins bien copiés-collés sans que je sois cité et sans que la référence de l'étude soit indiquée. De même, des extraits des relevés de Philippe DERIEUX, Yves LEMAIRE et de quelques autres généalogistes sont reproduits sans qu'ils soient cités par ceux qui s'approprient leurs travaux.